

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COM  
DU PAYS D'HURIEL  
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
Réunion du 9 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 24

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T., DEFFONTIS S. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

**Autorisation d'encaissement chèque de caution location barnum**

Au cours de l'année 2025, l'Amicale laïque de l'école primaire d'Huriel a procédé à la location de barnums communautaires dans le cadre d'une manifestation. Malgré une alerte météo plaçant le département de l'Allier en vigilance orage, un barnum a été monté et a subi des détériorations importantes.

Conformément à la convention signée, le chèque de caution remis lors de la réservation est mobilisable afin de couvrir les dommages matériels constatés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser l'encaissement du chèque de caution remis par l'Amicale laïque ;
- ✓ de préciser que le produit de cet encaissement sera imputé au budget de la CCPH conformément aux règles comptables en vigueur.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 10 décembre 2025  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

